Demande de crédit pour la réfection partielle de plusieurs toitures de bâtiments d'alpages communaux

La Commission se compose de M. Patrick Girardet, président,
MM. Jean-Philippe Blum, Claude Eric Rossier, Nelson Vaillancourt, membres,
MM. Stéphane Henchoz, François Jaquillard, municipaux
Julien Wulliens, rapporteur.

La Commission s'est retrouvée à la salle du Conseil Communal le lundi 31 octobre 2016, à 20h30, tous étaient présents.

Le président, M. Patrick Girardet donne la parole au municipal M. Stéphane Henchoz, qui nous présente un diaporama des alpages communaux sous tous leurs angles et surtout ce qui nous intéresse les toitures de ceux-ci.

M. Stéphane Henchoz nous montre aussi les différents matériaux utilisés à la réfection de ceux-ci, nous nous arrêtons sur plusieurs alpages qui présentent tôles, tavillons et eternit. Il est clair que pour nous il n'y a pas d'esthétique sur ces chalets-là et qu'il serait judicieux au moment venu de l'entretien de ceux-ci d'avoir une cohérence sur toute la surface du toit et donc de mettre soit des tôles, soit des tavillons.

La question suivante est posée aux Municipaux, à savoir qu'en est-il du crédit accepté en 2010 et à quoi sert-il ? En réponse, ce crédit a été accepté afin de créer un plan de gestion de tous ces bâtiments d'alpage en partenariat avec Prometterre et également pour remettre certains alpages aux normes du jour et de voir sur le long terme.

Dans la description des objets il est surtout relevé que le Pâquier-Gétaz est recensé en classe 2 et de ce fait soumis à autorisation du canton pour travaux de toute nature, il est clair qu'il serait difficile de le couvrir en tôle par exemple, le canton de n'accepterait pas.

Il en ressort aussi que nous n'avons pas libre choix pour mettre en route certains travaux, il est nécessaire souvent de consulter différents bureaux cantonaux voir fédéraux.

Dans notre situation actuelle nous pouvons constater que certains de ces chalets ont un besoin urgent de réfection mais surtout la discussion s'oriente sur quels matériaux nous allons utiliser et les divergences d'opinion permettent les réflexions suivantes, à savoir que d'un côté financier la tôle serait meilleure marché, mais en pensant qu'un chalet situé sur des passages touristiques mériterait du tavillon afin également de préserver un savoir faire ancestral et un certain patrimoine. Il est relevé qu'il serait

judicieux de trouver des solutions en demandant de l'aide financière soit aux AF ou alors à certaines fondations, ce qui se fera à mesure du temps pour certains objets.

Sur ce qui est des coûts, ils ne sont basés que sur un devis afin d'avoir une approche globale sur tous ces travaux et donc seront demandés au fur et à mesure de l'avancée des réfections de toitures.

En conclusion, la Commission relève l'excellent travail de M. Stéphane Henchoz pour le programme de réfection établi et la préparation de ce prévis qui était très explicite.

A l'unanimité, la Commission propose au conseil communal d'accepter le préavis avec l'amendement suivant : Que la réfection du toit du chalet Croset soit fait en tôle.

Le 9 novembre 2016

Pour la Commission

Julien Wulliens
Rapporteur